



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2018-025

PUBLIÉ LE 15 FÉVRIER 2018

Sommaire

DDFIP

32-2018-02-06-004 - subdelegations ordonnancement Joëlle BETHENCOURT fevrier
2018 (2 pages)

Page 3

DDFIP

32-2018-02-06-004

subdelegations ordonnancement Joëlle BETHENCOURT
fevrier 2018

subdélégations ordonnancement



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION REGIONALE/DEPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU GERS**

2, place Jean David

CS 70352

32010 AUCH CEDEX

**DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

**Le directeur du pôle pilotage et ressources
de la direction départementale des Finances Publiques du Gers**

Vu le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 8 décembre 2017 nommant Madame Catherine SEGUIN, Préfète du Gers ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 Février 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Joëlle BETHENCOURT, administratrice des finances publiques adjointe,

Vu le décret du 04 décembre 2015 portant nomination de **M. Jean-Claude HERNANDEZ**, en qualité de directeur départemental des finances publiques du GERS ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 17 décembre 2015 fixant au 1^{er} Juin 2016 la date d'installation de **M. Jean-Claude HERNANDEZ**, dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques du GERS ;


**MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**

DECIDE :

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêtés du préfet du Gers en date du 20 mars 2017, seront exercées par :

- **Mme Christine BERGES**, Inspectrice Divisionnaire, adjointe à la Directrice du Pôle Pilotage et Ressources
- **Mme Corinne SIGAL**, inspectrice des Finances Publiques, chef du service Budget, immobilier, logistique

et pour les validations chorus formulaire :

- **Mme Nathalie COSTE**, contrôlease Principale des Finances Publiques,
- **M. Frédéric AUGE**, contrôleur des Finances Publiques
- **Mme Sandrine GUIBELEGUIET**, contrôlease des Finances Publiques
- **M. Christian LE BRAS**, agent administratif des Finances Publiques
- **M. Thibault PECQUERIE**, agent administratif des Finances Publiques

et s'agissant du service gestionnaire valideur pour les états de frais de déplacement :

- **Mme Christine BERGES**, Inspectrice Divisionnaire, adjointe à la Directrice du Pôle Pilotage et Ressources
- **Mme Corinne SIGAL**, inspectrice des Finances Publiques, chef du service Budget, immobilier, logistique
- **Mme Nathalie COSTE**, contrôlease Principale des Finances Publiques,

Fait à AUCH, le 6 janvier 2018

L'Administratrice des Finances Publiques adjointe

Joëlle BETHENCOURT




**MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**